TOURNOI BAD AVENIR N°7

Samedi 15 et Dimanche 16 Mai 2027

Règlement Particulier

1) Généralités :

1.1 Le Tournoi Bad Avenir N°7 est une compétition fédérale régionale officielle de Simple, de Double et de Mixte, autorisée et homologuée par la Ligue PACA de Badminton, organisée par le Badminton Toulon Métropole 83 (ci-après désigné par "BTM83"), sous le numéro 2600124.

1.2 La gestion et le suivi du circuit sont délégués au Salarié de BTM83.

1.3 La compétition est ouverte aux catégories Minibads, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors et ce pour tous les classements allant de NC à R4 inclus.

1.4 Pour tous cas non prévus par le présent règlement de la compétition, les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.

1.5 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les règlements de la FFBaD, le Salarié de BTM83 pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

1.6 Le Juge - Arbitre de la compétition est Simone ULRICH et le GEO principal est Albéric MERIEULT.

2) Calendrier et lieux des compétitions :

2.1 1 compétition est inscrite au calendrier :

- Samedi 15 Mai 2027 et Dimanche 16 mai 2027 à Ollioules – Gymnase COSTE

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de la compétition, le rétroplanning est le suivant :

- Ouverture des inscriptions fixée au Lundi 27 juillet 2026 à 8h00
- J - 13 : Date limite des inscriptions (Dimanche 2 mai 2027 à 23h59)
- J – 15 : Date de prise en compte du CPPH (Jeudi 29 avril 2027)
- J - 10 : Envoi aux clubs/joueurs des convocations (Mercredi 5 Mai 2027)

3.2 Seuls sont admis à participer les joueurs licenciés au sein de clubs de la Ligue le jour de la date limite d'inscription et les joueurs ne faisant l'objet d'aucune suspension. Les inscriptions sont réalisées uniquement sur Badnet par les joueurs ou par les clubs.

3.3 L'inscription définitive du joueur / de la paire sera prise en compte à réception du règlement sur Badnet, et ce dans l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes. Une paire sera validée à réception du règlement du 2ème joueur. En cas de forte affluence, une liste d'attente sera ensuite créée.

3.4 Lorsqu'un mineur participe à une étape, un responsable légal du mineur doit être présent.

3.5 Le montant des inscriptions est fixé par BTM83 à 15 € pour un tableau, 18,00 € pour 2

tableaux et 21,00 € pour 3 tableaux. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée chronologique (inscription et règlement réalisés sur Badnet).

4) Séries et Tableaux :

4.1 La compétition est ouverte aux joueurs licenciés à la FFBaD, de niveau d'invitation géographique Régional, des catégories Minibads à Juniors inclus. Le niveau de jeu est fixé de NC à R4 inclus.

4.2 Les tableaux ouverts sont les suivants :

- Simple Inter - Genre et Simple Dame pour toutes les catégories
- Double Inter – Genre et Doubles Dame pour toutes les catégories (en Doubles Inter genre, ne peuvent s'inscrire que les paires de même sexe, les paires mixtes ne sont pas autorisées)
- Double Mixte pour toutes les catégories

4.3 Les tableaux se joueront tous en poules uniques de 4 maximum, appelées "Tops", et organisés de la manière suivante :

- Simples et début des Mixte le Samedi (soit 6 matchs maximum)
- Doubles et fin des mixtes le dimanche (soit 6 matchs maximum)
- L'organisateur se réserve le droit de modifier cet échéancier en cas de faibles participation dans un Top ou une catégorie, et ce de manière à alléger une journée pour les joueurs si besoin.

4.4 En cas de faible affluence dans un tableau de SD ou de DD, proposition sera faite aux joueuses de Simple Dames / paires de Double Dames d'intégrer le tableau Inter – Genre en Simple ou en Double. Cette proposition sera faite dans le cas où un tableau comporte seulement 1, 2 ou 3 joueuses / paires. Au-delà, le tableau de Simple Dames / Double Dames sera maintenu.

4.5 Les joueuses / paires peuvent librement s'inscrire dans le tableau de simple Inter – Genre et / ou Double Inter – Genre.

4.6 La compétition se déroule en Tops, dans toutes les catégories et tous les tableaux. Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.

4.7 La répartition en Tops de niveau sera privilégiée de manière à conserver une homogénéité sportive et garantir un nombre de matchs le plus important possible.

5) Déroulement de la compétition et forfaits :

5.1 Tout joueur doit se pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, pour chaque étape à laquelle il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son 1er match.

5.2 Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.3 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge arbitre muni d'un

justificatif écrit. Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom, leur nom ou les deux.

5.4 Les matchs se déroulent en 2 sets gagnant de 15 points (si 14 égal, 2 points d'écart sont nécessaires avec un plafond fixé à 21). La pause doit être réalisée à 8, avec changement de côté au 3ème set. Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 8 et 15.

5.5 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir Art 2.17 du RGC). Il doit prévenir le Comité organisateur au plus vite de sa non-participation et envoyer dans les délais impartis les pièces justificatives directement sur le lien suivant : **sudbad.fr/forfait**. Il doit également joindre ces pièces justificatives au club organisateur pour qu'un éventuel remboursement soit effectif (cf. droits d'engagements art 3.1.5 du RGC).

5.6 À l'exception du premier tour, les matchs peuvent être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire prévu de l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

5.7 Le mode d'arbitrage des matchs est « auto – arbitrage ».

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il ne peut être réduit qu'à la demande expresse des intéressés ou dans le cas d'un nombre réduit de points par set. À l'appel de leur match, les joueurs ont le droit à 3 minutes de préparation (test des volants inclus).

5.9 Les feuilles de matchs ne sont pas imprimées, une tablette sera mise à disposition sur chaque terrain pour noter les scores. En fin de match, le score final est à enregistrer sur la tablette de la table de marque, en présence des 2 paires. Une fois le score validé, toute contestation sera impossible, sauf accord des 2 paires impliquées.

5.10 Tout joueur/paire non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les conseillers, les officiels techniques et le comité d'organisation.

5.11 Tout joueur / toute paire devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

5.12 Pour tout volant touchant une structure le Juge Arbitre donnera au début du tournoi les instructions de let et de volant faute. Ces instructions seront affichées avec les tableaux.

5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.

5.14 Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.

5.15 Tout joueur participant à la compétition se doit de respecter la réglementation antidopage et est susceptible d'être contrôlé pendant la durée du tournoi.

5.16 Droit à l'image : les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque dès leur arrivée. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

5.17 Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans la salle ainsi que dans un rayon de 10 mètres autour des accès au gymnase.

6) Arbitrage :

6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur Bad Avenir N°7 sont désignés par BTM83.

6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

7) Volants :

7.1 Le volant officiel est le Forza VIP, disponible en vente dans le gymnase. Il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux. Celui-ci sera en vente sur place lors de chaque étape du circuit.

7.2 Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal- volants-plumes-de-badminton

8) Respect de la discipline :

8.1 Bad Avenir N°7 se déroule dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.

8.2 Les joueurs / paires concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant une étape pour laquelle ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.